

## Licence L3 plurisciences

Cette formation s'adresse à des étudiants scientifiques aimant les sciences et désirant faire partager leur savoir scientifique en milieu scolaire ou extrascolaire. La formation leur permet d'acquérir une véritable maîtrise des savoirs scientifiques ainsi que des outils permettant leur transmission. Pour cela, la formation s'appuie sur une pédagogie à base de nombreux travaux personnels (mémoires, exposés, réalisations expérimentales,..) qui permet à l'étudiant de devenir plus autonome, plus acteur et responsable. Une parfaite maîtrise de la langue française étant nécessaire pour faire partager son savoir, ce parcours laisse une place importante au français sous différentes formes.

---

### *Conditions d'admission*

---

L'admission en L3 est de plein droit pour un étudiant ayant validé 120 crédits (ECTS) d'une licence scientifique d'Aix Marseille Université.

L'admission en L3 est également possible sur examen du dossier pour les étudiants issus d'une formation pour un BTS ou DUT ou de deux années d'un diplôme scientifique d'une autre université.

Les démarches de candidature s'effectuent en ligne via l'application eCandidat

(<https://candidatures.univ-amu.fr/>).

L'accès est également possible après prise en compte des études antérieures, expériences professionnelles ou acquis personnels. Des dispenses d'unités d'enseignement par Validation d'Acquis de Connaissances (VAC) peuvent être accordées, sur demande de l'étudiant, par les responsables de formation après analyse du dossier de candidature.

---

### *Débouchés et poursuites d'études visés*

---

Cette formation est particulièrement bien adaptée pour les étudiants désirant s'orienter vers la diffusion des sciences et le professorat des écoles. A l'issue de cette formation, les étudiants doivent être capables d'éveiller et éduquer un public scolaire ou extrascolaire aux sciences en transmettant de façon rigoureuse et pédagogique des savoirs pluridisciplinaires. Une poursuite d'études est également possible dans des Masters relevant des domaines : gestion-protection de l'environnement, sciences et techniques de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement, ingénierie de la santé, qualité-hygiène-sécurité

---

### *Durée des études et organisation des enseignements*

---

Chaque formation proposée par le CTES est identique à celle proposée en présentiel ; elle est composée d'Unités d'Enseignement (UE), de 3 à 6 crédits (ECTS) pour un total de 60 crédits par année. Elle est encadrée par des équipes pédagogiques composées d'enseignants-chercheurs de l'Université d'Aix-Marseille.

Les enseignements des différentes UE sont organisés sur deux semestres (voir tableau page 3) avec des périodes de TP et d'examens de 1<sup>ère</sup> session à la fin de chaque semestre.

Il est possible de s'inscrire à la totalité des UE d'une année, correspondant aux deux semestres du présentiel. Toutefois il est **fortement conseillé**, chaque année, de ne s'inscrire qu'à un seul semestre (toutes les UE du semestre). Il peut être éventuellement possible de s'inscrire chaque année à un groupe d'UE représentant la moitié des UE de chaque semestre (correspondant donc à environ 30ects soit une demi-année répartie sur le S5 et le S6). Les groupes d'UE sont définis par l'équipe pédagogique et ne sont pas au choix de l'étudiant. Dans ce cas il est impératif de contacter le responsable d'année avant l'inscription pédagogique.

En cas de doute sur la possibilité de suivre simultanément toutes les UE d'une année, demandez l'avis au(x)

responsable(s) d'année dont les coordonnées sont dans le dernier paragraphe.

La totalité des cours et des TD se fait à distance.

La présence à l'Université d'Aix-Marseille est **obligatoire** pour les travaux pratiques et les examens finaux.

---

### **Modalités d'inscription**

---

Se reporter à la procédure générale d'inscription décrite sur le site du CTES et prendre en compte les modalités spécifiques suivantes :

***“Etudiants” (passent les examens et doivent faire les TP)***

Une inscription administrative est prise à l'année.

Une inscription pédagogique est prise à chacune des UE.

***“Auditeurs libres” (ne passent pas d'examen et ne font pas de TP mais peuvent faire les exercices et devoirs)***

Ils prennent une inscription administrative à l'année (tarif auditeur libre d'AMU) et une inscription pédagogique aux Unités d'Enseignement (UE) de leur choix suivant le statut d'auditeur libre d'AMU. Il est conseillé de prendre l'avis du responsable pédagogique pour l'élaboration de son projet de formation.

---

### **Contrôle des connaissances**

---

- Sessions d'examen

Un étudiant ne peut se présenter qu'aux épreuves des enseignements auxquels il s'est inscrit pour l'année universitaire en cours.

Une 1<sup>ère</sup> session d'examens est organisée à la fin de chaque semestre, en janvier et juin (10 jours ouvrés maximum de présence à Marseille pour chaque période). Une seconde session d'examens est organisée en septembre (5 jours de présence nécessaire). Les épreuves non présentées, ou non validées, à la première session peuvent être présentées à la seconde.

**Pour les étudiants résidant hors France métropolitaine**, il est possible sous certaines conditions de passer les examens en centre délocalisé d'examens. Des informations plus détaillées seront données en début d'année aux étudiants inscrits sur la plateforme AMETICE.

**ATTENTION** : Aucune demande de centre extérieur ne sera accordée pour les examens de 1<sup>ère</sup> session.

Les différentes épreuves (2 à 4 par jour + TP/TD) peuvent se dérouler du lundi au vendredi.

- Épreuves de contrôle

Un contrôle des connaissances est organisé pour chaque UE de la formation ; il peut comporter un ou plusieurs des éléments notés suivants :

- une épreuve écrite
- des travaux pratiques
- une soutenance orale
- contrôle continu : des devoirs en cours d'année et/ou des TP pendant la 1<sup>ère</sup> session d'examens.

- La note d'UE est calculée à partir de ces éléments selon les modalités propres à chaque UE (voir modalités de contrôles des connaissances-MCC affichées en début d'année sur la plate-forme du CTES).

- Règles de validation et de progression

Pour les règles de validation et de progression, l'étudiant se référera au cadrage de l'UFR Sciences (accessible sur le site <http://sciences.univ-amu.fr/mcc>).

- **Priorité**

En cas d'inscription sur plusieurs niveaux d'un même parcours (étudiants avec le statut AJRE ou AJAC), la présentation des examens du niveau inférieur est prioritaire.

---

### **Schéma des enseignements**

---

Pour la plupart des Unités d'Enseignement du parcours Plurisciences, les cours peuvent être transmis par courrier en format papier en complément de l'accès à la plateforme de téléchargement des cours déposés par les enseignants.

Les étudiants inscrits l'année précédente doivent contacter le responsable d'année pour la poursuite de leur parcours.

Les unités d'enseignements sont regroupées en blocs de compétences et de connaissances comme suit :

<b>BCC 1 : Expression, communication et positionnement professionnel</b>					
<b>S5</b>	Etude de la langue	3 ects	<b>S6</b>	Stage (2 semaines)	<b>2 ects</b>
	Diffusion scientifique	3 ects		Anglais	<b>3 ects</b>

<b>BCC 2 : Maitrise des connaissances scientifiques fondamentales</b>					
<b>S5</b>	Mathématiques 1	3 ects	<b>S6</b>	Mathématiques 2	3 ects
	De la cellule à l'organisme	4 ects		L'organisme dans son milieu	4 ects
	Terre dynamique	4 ects		Ondes	4 ects
	Couleur et photographie	4 ects		Energie en physique et en chimie	4 ects

<b>BCC 3 : Conduite de projets et savoirs intégratifs</b>					
<b>S5</b>	Littérature 1	3 ects	<b>S6</b>	Littérature 2 et atelier d'écriture	6
	Développement Durable	6 ects		Projets intégratifs	4 ects

---

### **Responsable et renseignements pédagogiques**

---

**Responsable L3 :** Christine Ballini  
christine.ballini@univ-amu.fr

**Secrétariat pédagogique du CTES - Aix-Marseille Université**

Coordonnées sur le site internet :

<https://sciences.univ-amu.fr/fr/contacts#section-6866>